



CRÉÉ PAR DES COMMERÇANTS ET POUR LES COMMERÇANTS !

Repose sur un partenariat unique
entre les commerçants,
les Forces de l'Ordre, la CCI et la FDAC

ALERTE COMMERCES fonctionne dans une logique de sécurité participative. Il s'agit d'un système alerte SMS interactif, qui communique en temps réel et en toute simplicité entre les forces de l'ordre (gendarmerie, police) et les commerçants.

Le dispositif repose sur un protocole de fonctionnement **ALERTE COMMERCES** entre la Préfecture, la CCI et la FDAC, sous le contrôle exclusif de la Gendarmerie ou de la Police.

DISPOSITIF GRATUIT POUR LES COMMERÇANTS



Comment adhérer ?

1. Le commerçant signe la Charte du commerçant citoyen
2. Il communique son numéro de téléphone portable à la CCI
3. Il appose le visuel **ALERTE COMMERCES** dans son magasin
4. La CCI gère et déclare à la CNIL, le fichier des numéros des téléphones portables des commerçants adhérents
5. Le numéro de téléphone reste confidentiel

Comment ça marche ?

1. Vous êtes victime d'un préjudice
2. Vous composez le 17 et relatez les faits
3. Les forces de l'ordre gèrent l'appel et émettent un SMS
4. Tous les commerçants adhérents au dispositif sont informés par SMS



CONTACT :
**CCI DE MONTAUBAN
TARN-ET-GARONNE**
22 Allées Mortarieu
82000 MONTAUBAN
Catherine MAIRE : 05 63 22 26 25

